



Justice Mondiale



Montrez votre solidarité! Voici comment votre section locale peut appuyer le Fonds pour la justice mondiale

Les sections locales du SCFP peuvent démontrer leur solidarité internationale en soutenant le Fonds du SCFP pour la justice mondiale. Actuellement, seules quelques sections locales contribuent au Fonds de façon régulière.

Vous pouvez contribuer régulièrement au Fonds de diverses manières, comme :

- des dons directs à partir des cotisations syndicales;
- des retenues salariales administrées par l'employeur;
- des contributions de l'employeur négociées.

La prochaine fois que votre section locale mettra sur la table des augmentations de salaires ou des améliorations en santé et sécurité, pensez à proposer des mesures pour appuyer ceux qui, ailleurs dans le monde, mènent un combat semblable au vôtre pour améliorer leurs propres conditions. Même un montant minime peut aider le SCFP à s'engager dans des projets qui changent le monde.

EXEMPLES DE CLAUSES NÉGOCIÉES PAR LES SECTIONS LOCALES DU SCFP :

L'employeur déduira chaque mois un montant de 0,01 \$ par heure du salaire régulier de chaque employé. Ce montant sera remis au Fonds d'entraide syndicale, le Fonds de solidarité internationale du SCFP, chaque année après la fin de l'année civile. *

Section locale 3963, PRINCE ALBERT CO-OPERATIVE HEALTH CENTRE
en vigueur du 2003-01-01 au 2005-03-31

... L'employeur accepte de verser une contribution annuelle équivalent à cinquante dollars (50 \$) au Fonds de solidarité du SCFP.

Section locale 2348, COMMUNITY EDUCATION DEVELOPMENT ASSOCIATION
en vigueur du 2004-07-01 au 2007-06-30

**Ce montant équivaut à 21 \$ par membre par année. Les sections locales dont les membres sont salariés peuvent choisir d'utiliser ce montant pour établir leur contribution ou pour proposer des clauses de convention collective.*

Demandez à votre conseiller syndical de faire de la justice mondiale une priorité dans les négociations. C'est possible!

Les militants peuvent aussi présenter une motion aux assemblées de leur section locale pour qu'elle contribue régulièrement au Fonds. Il suffit d'utiliser le formulaire de capitation pour faire une contribution bimensuelle, mensuelle ou annuelle.

La section locale 3912 (professeurs à temps partiel et chargés de cours des universités de Dalhousie, St. Mary's et Mount St. Vincent, en Nouvelle-Écosse) est récemment devenue contributrice régulière au Fonds, avec une contribution annuelle de 500 \$.

Quelle différence vous ferez lorsque vous contribuerez au Fonds pour la justice mondiale du SCFP! Non seulement vous défendrez vos droits comme travailleurs, mais vous apporterez aussi un soutien à la lutte pour les droits du travail et les droits de la personne partout dans le monde.

Visitez scfp.ca/justicemondiale pour en savoir plus sur les projets en cours, pour proposer des projets et pour montrer votre soutien et celui de votre section locale à la solidarité internationale en contribuant au Fonds pour la justice mondiale.

SCFP

Pour en savoir plus sur le **Fond pour la Justice Mondiale** et d'autres activités internationales du SCFP, allez sur www.scfp.ca/globaljustice ou communiquez avec au CUPE Research : research@cupe.ca